

Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional des Causses du Quercy
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE

OBJET :

**Société Publique
Locale AREC –
modification des
statuts et de
l'objet social**

**DATE DE LA
CONVOCAION**

28 septembre 2023

DATE D'AFFICHAGE

28 septembre 2023

**NOMBRE DE
DÉLÉGUÉS**

En exercice : 114

Présents : 41

Votants : 58

Voix : 134

L'an deux mille vingt-trois, le quinze décembre à quatorze heures, les membres du Comité syndical se sont réunis à la salle de l'Horloge à Gramat, sous la présidence de Catherine MARLAS, Présidente.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Mme N. GINESTET, Conseillère Départementale
Mme. C. MARLAS, Conseillère Départementale
M. A. TERLIZZI, Conseiller Départemental
Mme N. MASBOU, représentante de la Communauté de communes du Grand Figeac
M. C. PROENÇA, Président de CAUVALDOR
Mme I. CEPEDE-LASCOSTE, représentante de la Commune d'Alvignac
M. M. GOLIN, représentant de la Commune de Beauregard
M. P. WAWRZYNIEC, représentant de la Commune de Bellefont-la-Rauze
Mme M. CROUZAL, représentante de la Commune de Belmont-Sainte-Foi
M. G. DEBART, représentant de la Commune de Bio
M. J.F. VASILJEVIC, représentant de la Commune de Blars
M. F. RATIE, représentant de la Commune de Boussac
M. L. BARDON-BILLET, représentant de la Commune de Cajarc
Mme D. POIRIER, représentante de la Commune de Cénevières
M ; C. CONQUET, représentant de la Commune de Cremps
M. G. FILHOL, représentant de la Commune de Flaujac-Gare
M. B. POISBEAU, représentant de la Commune de Ginouillac
Mme M.J. ELIAS, représentante de la Commune de Gramat
Mme A. POUJADE, représentante de la Communes de Grèzes
Mme M. FERMY, représentante de la Commune de Laburgade
M. K. DELON, représentant de la Commune de Lalbenque
M. P. CRAUFFON, représentant de la Commune de Laramière
M. G. DUBOIS, représentant de la Commune de Larnagol
M. G. BOUCHER, représentant de la Commune de Lentillac-du-Causse
M. J.P. LARCHER, représentant de la Commune de Les Pechs du Vers
M. M. ORTALO-MAGNE, représentant de la Commune de Limogne-en-Quercy
M. J. COLDEFY, Maire de Livernon
M. F. BIROU, représentant de la Commune de Mayrinhac-Lentour
Mme C. MEY-FAU, Maire de Miers
M. F. VUILLEMIN, représentant de la Commune d'Orniac
Mme C. MOYANO, représentante de la Commune de Puyjourdes
Mme D. ROQUES, représentante de la Commune de Reyrevignes
Mme D. LENFANT, Maire de Rocamadour
M. D. PARY, représentant de la Commune de Saint-Chels
Mme B. GABIOT, représentante de la Commune de Saint-Géry/Vers
M. D. CONTE, Maire de Saint-Jean-de-Laur
Mme C. PRUNET, représentante de la Commune de Saint-Simon
M. B. FAURE, représentant de la Commune de Saint-Sulpice
Mme M. CASSIER, représentante de la Commune de Soulomès
M. L. CARON, représentant de la Commune de Théminettes
M. B. GOURAUD, Maire de Vaylats

ÉTAIENT EXCUSÉS

Mme la Préfète du Lot
Mme la Sous-Préfète de Gourdon
M. S. BERARD, Conseiller Régional
M. V. LABARTHE, Conseiller Régional, donne pouvoir à Mme C. MARLAS
M. P. GARRIGUES, Conseiller Régional, donne pouvoir M. M. ORTALO
Mme M. PIQUE, Conseillère Régionale, donne pouvoir à M. G. BOUCHER
Mme G. LASFARGUES, Conseillère Départementale, donne pouvoir à M. F. RATIE
M. F. DECREMPS, Conseiller Départemental, donne pouvoir à Mme B. GABIOT
M. P. LEWICKI, Conseiller Départemental, donne pouvoir à M. A. TERLIZZI
Mme A. VACOSSIN, Conseillère Départementale, donne pouvoir à M. J. COLDEFY
M. M. LAVERDET, représentant de la Commune de Montfaucon, donne pouvoir à M. G. CONQUET
M. P. SANS, représentant de la Commune de Cambes, donne pouvoir à Mme D. LENFANT
M. J.C. SAUVIER, Président de la Communauté de Communes de Lalbenque-Limogne, donne pouvoir à M. B. GOURAUD
Mme S. SABRAZAT, représentante de la Commune de Caniac-du-Causse, donne pouvoir à Mme N. MASBOU
M. F. REYMANN, Maire de Lugagnac, donne pouvoir à Mme M. FERMY
Mme M. FOLICHON, représentante de la Commune de Bouziès, donne pouvoir à M. L. BARDON-BILLET
Mme A. MARLOIS, représentante de la Commune de Saillac, donne pouvoir à Mme D. POIRIER
M. E. DUBARRY, représentant de la Commune d'Issendolus, donne pouvoir à M. G. FILHOL
M. B. DELPEUCH, représentant de la Commune d'Espagnac-Sainte-Eulalie, donne pouvoir à Mme C. PRUNET
Mme K. THIRY, représentante de la commune de St Martin-Labouval, donne pouvoir à M. G. DUBOIS
Mme A. DELPECH, représentante de la Commune de Cabrerets
Mme D. COUENNE, représentante de la Commune de Quissac
Mme A. WALLE, Maire d'Escamps
M. H. GRATIAS, Maire de Durbans
M. C. BONNET, représentant de la Chambre d'Agriculture du Lot

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS

M. P. MC NAB, représentant de la Commune de Les Pechs du Vers
M. B. JOSEPH, DDT du Lot
M. A. AFFRAIX, Département du Lot
Mme C. PAGES, Région Occitanie
Mme S. FAUCON, représentante de la Commune de Loze, Commune associée
M. V. COUSI, Maire de Caylus, Commune associée
M. JC ROMANO, Maire de Mouillac, Commune associée
Mme F. SPRANGERS, représentante de la Commune d'Arcambal, Commune associée
Mme S. TISON, représentante de la Commune de Belmont-Sainte-Foi
M. N. BRUNET, Directeur du Parc naturel régional
Mme A. GIROU, Directrice-Adjointe du Parc naturel régional
Mme C. BALMETTE, Responsable de la gestion administrative et financière du Parc naturel régional
M. F. DAVAL, chargé de mission technologies et ressources du Parc naturel régional

L'Agence Régionale de l'Energie et du Climat a présenté à plusieurs reprises son ambition de devenir « société à mission ». Cette qualité est l'étape ultime de toute démarche d'engagement permettant à l'Agence de prendre en considération l'ensemble des enjeux sociétaux et environnementaux dans son activité quotidienne. Cette finalité permettra de concilier la recherche de la performance économique avec la contribution de l'intérêt général.

Dès lors il apparaît qu'une modification des statuts est nécessaire. Il est proposé d'intégrer un article 2bis au sein des statuts (joint en annexe) consacré à la transformation en société à mission.

Comme le Parc est actionnaire de la SPL AREC, il doit approuver la modification statutaire.

Le Comité syndical, à l'unanimité, valide la modification des statuts de l'AREC, autorise la Présidente à signer toutes les pièces nécessaires à cette modification statutaire.

**La Présidente
Catherine MARLAS**



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : SPL AREC modification des statuts

Date de transmission de l'acte : 20/12/2023

Date de réception de l'accusé de
réception : 20/12/2023

Numéro de l'acte : CS-12-014 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 046-254603392-20231215-CS-12-014-DE

Date de décision : 15/12/2023

Acte transmis par : Catherine BALMETTE

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.6. Exercice des mandats locaux